

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31451**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER : Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Géomatique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Présidente, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121b Géographie (outils, méthodes et modèles), 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Géomatique** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'animation des projets numériques des villes et des territoires
- La numérisation de l'information territoriale au service de la gestion des risques et de l'environnement, de l'urbanisme et des transports

Le Master Mention « **Géomatique** » propose le parcours suivant :

- Géographies numériques (Géonum)

- Parcours « Géographies numériques » :

- Maîtriser les méthodes d'acquisition, de gestion de données et les formats des données géomatiques (SGBDR, BD Spatio-temporelles, données massives et fouilles de données)
- Maîtriser les méthodes de traitement des données géographiques (SIG, Télédétection, Analyse spatiale, Analyse de données quantitatives et qualitatives, simulation)
- Maîtriser les méthodes de visualisation et de diffusion des données géographiques (Cartographie dynamique, GéodataViz, 3D, réalité virtuelle et augmentée, Géoweb)
- Connaître et mettre en œuvre les principes de l'algorithmie, de la programmation, de l'automatisation des tâches et du WebMapping
- Mettre en œuvre un travail collaboratif et gérer un projet (Appliquer les connaissances géomatiques dans divers milieu professionnel)
- Maîtriser le vocabulaire anglais du domaine de la géomatique et pouvoir participer à une discussion professionnelle en anglais

- Capacités transversales au diplôme de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les bureaux d'études, les sociétés de services et d'analyse
- Les sociétés de gestion de réseaux (transports, eaux, téléphone)
- Les collectivités territoriales et parcs naturels
- Les structures de formation
- Les établissements d'enseignement et de la recherche
- Géo-informaticien
- Ingénieur géomaticien
- Développeur SIG
- Administrateur de données
- Chargé de projet SIG
- Cartographe
- Chargé d'études territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

M1801 : Administration de systèmes d'information
 K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société
 K1802 : Développement local
 M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-lyon2.fr
univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Temps et Territoires

Bâtiment Europe

5, avenue Pierre Mendès-France

C.P. 11

69676 Bron cedex

Historique de la certification :